



COMMUNES FORESTIÈRES

Bourgogne-Franche-Comté



# Comment les territoires peuvent-ils relever le défi du changement climatique à partir de la forêt et du bois ?

Janvier 2024



Cette action bénéficie du concours financier de



« La transition écologique est une évolution vers un **nouveau modèle économique et social**, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux »

(Source : agence nationale de la cohésion des territoires).



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# Les atouts de la forêt et du bois

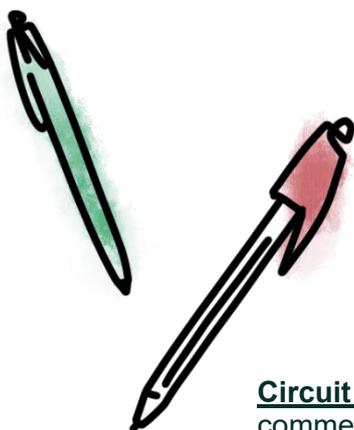
## dans les politiques territoriales de transition écologique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone ont pour objectifs de :

- Diminuer de 40 % les gaz à effet de serre et de 30 % la consommation d'énergies fossiles ;
- Augmenter de 32 % la part des énergies renouvelables et la séquestration du carbone ;
- Viser à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

### La forêt et la filière bois ont un rôle à jouer.

- La forêt est un levier de la transition écologique et de l'atténuation des changements climatiques via les 3 S :
  - Séquestration** : les arbres de la forêt captent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère par la photosynthèse.
  - Stockage** : du carbone est stocké par l'utilisation de matériaux et de mobiliers en bois.
  - Substitution** : le recours au bois énergie réduit la consommation d'énergies fossiles.
- La forêt, très présente en Bourgogne-Franche-Comté en couvrant plus d'un tiers de sa superficie, est une solution contre le réchauffement climatique mais elle souffre de ses effets.
- D'une surface de 570 000 ha, la forêt communale représente le tiers de la forêt régionale. Les 2 900 communes propriétaires de forêt peuvent structurer et approvisionner la filière régionale en circuits courts et de proximité.
- La commercialisation et l'utilisation du bois en filière de proximité réduisent les distances de transport et limitent les émissions de CO<sub>2</sub> liées.



#### Circuit court

ensemble des différents modes de commercialisation par vente directe du producteur au consommateur, ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire. Les ventes directes et indirectes peuvent aussi se faire de manière groupée grâce à des points de vente ou des plateformes collectives.

#### Circuit de proximité

commercialisation tenant compte de la distance géographique entre le producteur et le consommateur et non du nombre d'intermédiaires, cette distance variant en fonction du type de production concernée. Les circuits courts et de proximité s'opposent donc aux circuits de commercialisation longs qui font intervenir des intermédiaires, entre le producteur et le consommateur avec des transports sur de longues distances.

# Les politiques territoriales

## intégrant la transition écologique

### Programme LEADER 2023-2027

L'Europe confie aux acteurs des territoires organisés en groupe d'action local (GAL) une enveloppe de FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le développement rural) pour cofinancer des projets publics et privés favorisant le **développement rural** dans le respect de leur stratégie de développement et des règles européennes et nationales.

Tout programme LEADER comporte un **axe obligatoire sur l'adaptation au changement climatique**. En accélérant sa transition écologique pour réduire sa dépendance et sa facture énergétique, le territoire doit développer des filières économiques à partir de ses ressources et de ses savoir-faire locaux. Les projets financés respecteront les éco-conditionnalités régionales comme la performance énergétique des bâtiments où le bois sera mis en avant.

**Des actions d'information, de sensibilisation et d'investissement en lien avec la forêt et le bois sont possibles si elles sont inscrites dans les fiches actions du territoire.**

Le financement des projets inférieurs à 200 000 € peut être assuré par du FEADER et une aide régionale (fonds dédié au programme LEADER) simplifiant les co-financements. Les autres financements de la Région, tels que ceux du contrat « Territoire en action », ne peuvent pas être des contreparties du FEADER.

### Territoires en action 2022-2028

Dans sa contractualisation avec les PETR, la Région leur demande d'intégrer un axe obligatoire sur l'adaptation au changement climatique. **Elle apporte son soutien financier aux investissements relatifs aux thématiques prioritaires** telles que la gestion durable des ressources naturelles, la réduction des besoins en énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les projets financés doivent respecter les éco-conditionnalités régionales telles que les performances énergétiques des bâtiments où le bois peut être mis en avant.

### Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le PCAET est un **outil de planification stratégique et opérationnel** qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air énergie climat sur leur territoire. Les PCAET sont obligatoires ou volontaires :

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent se doter d'un PCAET.
- Les intercommunalités en-dessous de ce seuil peuvent engager un PCAET volontaire.

### Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026

Outil de l'État porté par les PETR, les communautés de communes ou d'agglomération pour rassembler les politiques publiques, le CRTE intègre des fiches actions déposées auprès des services instructeur de la préfecture ; **le préfet décideur de leur financement** (DETR, DSIL, FNADT, Fonds vert). L'ensemble du territoire régional est couvert de CRTE.

### Démarches portées par l'ADEME

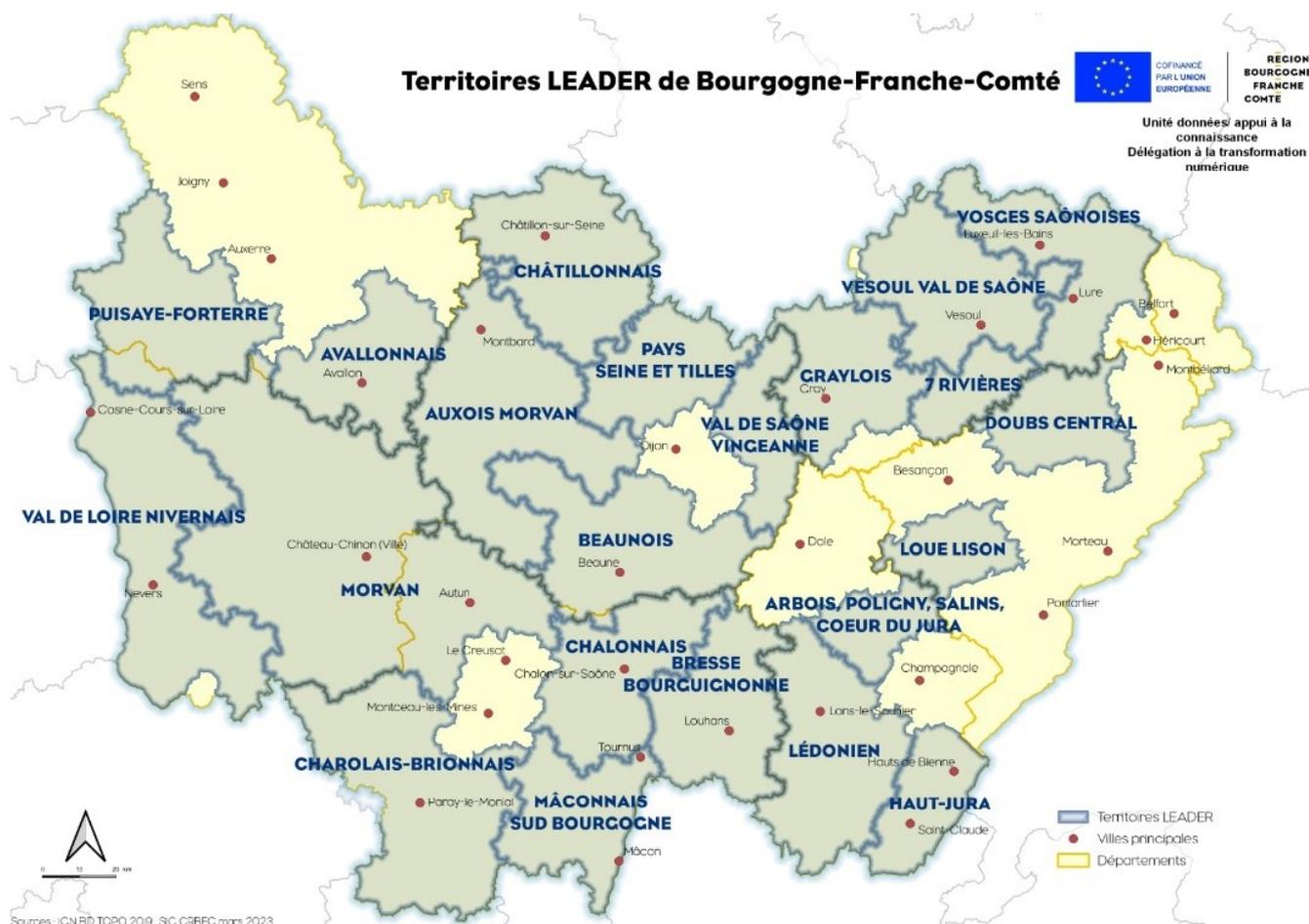
L'ADEME finance des projets via le Fonds chaleur et le Fonds économie circulaire.

Les cartes suivantes lient les territoires porteurs d'une politique d'adaptation au changement climatique et de transition écologique à leur couverture forestière.



# LES 22 TERRITOIRES LAURÉATS

## du programme LEADER 2022-2027

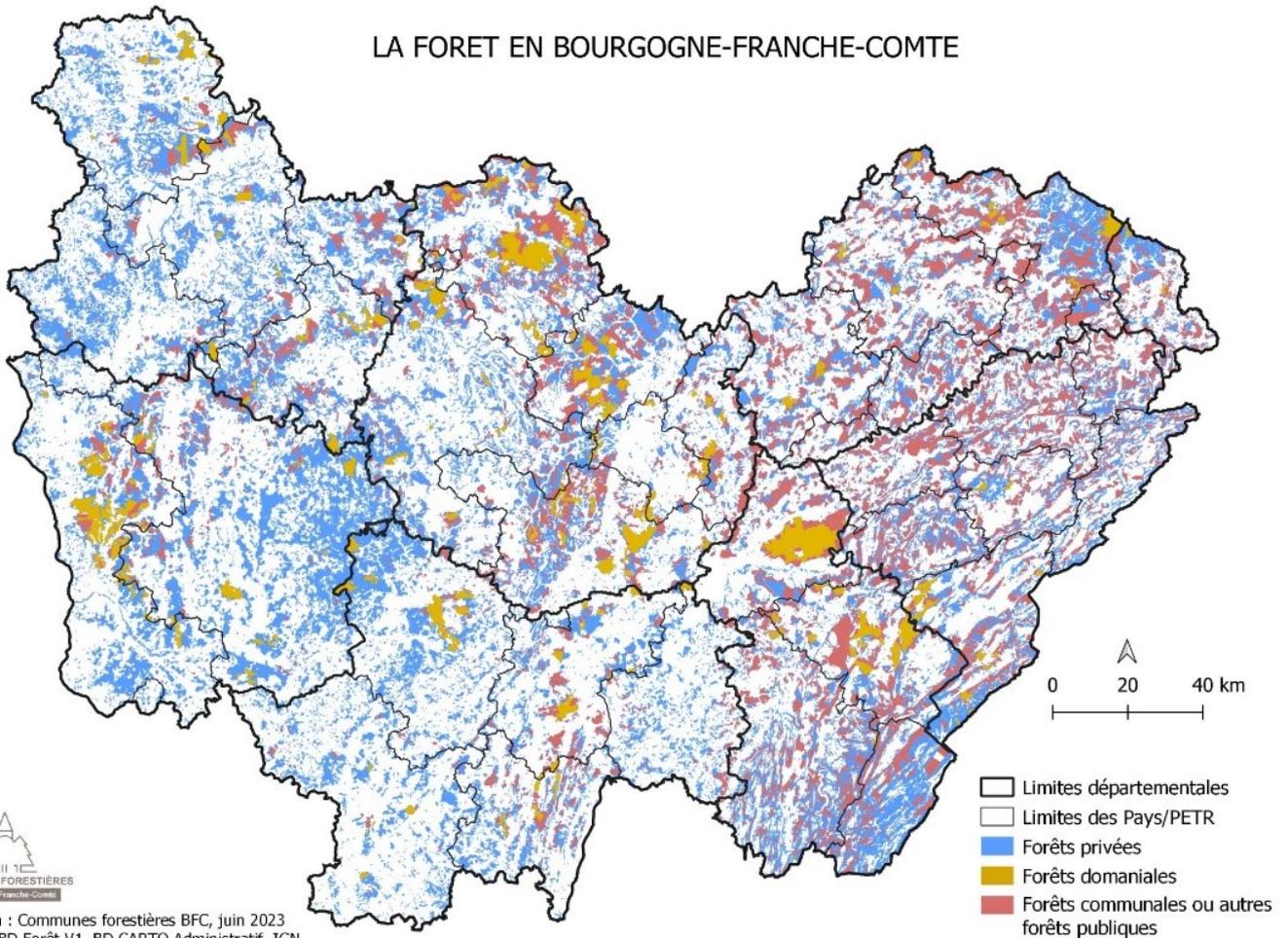




# LA PLACE DE LA FORÊT

## dans les pays et les PETR

### LA FORET EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



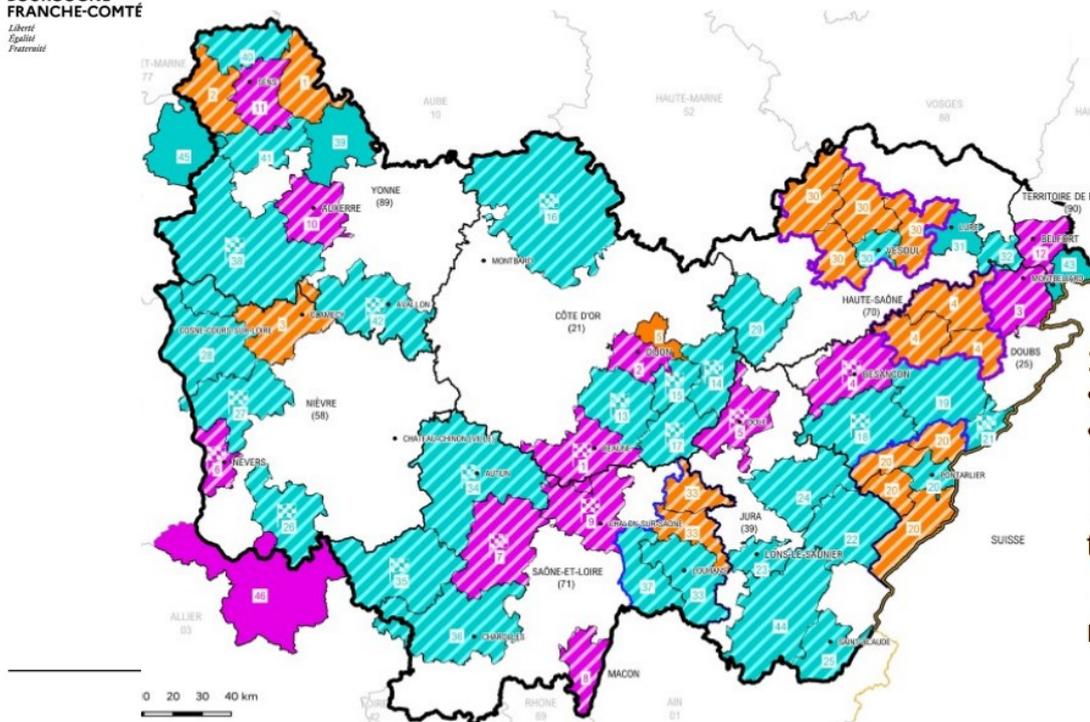
Réalisation : Communes forestières BFC, juin 2023  
Sources : BD Forêt V1, BD CARTO Administratif, IGN



# Les PCAET en Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Point d'avancement des PCAET



**44 territoires  
obligés PCAET**

**19 PCAET terminés :**

- 14 adoptés
- 5 avis Etat-Région

→ 43 % de PCAET terminés en BFC

→ 56 % au niveau national

 EPCI de + de 50 000 hab en 2017

 PCAET engagé + de 50 000 hab

 EPCI de + de 20 000 hab en 2017

 PCAET engagé + de 20 000 hab

 EPCI volontaires

 PCAET volontaires engagé



PCAET approuvés

Les trois-quarts des territoires LEADER et de nombreux territoires PCAET sont caractérisés par une présence forestière significative avec un nombre important de communes propriétaires d'une forêt ; ces communes pouvant jouer un rôle majeur par la valorisation territoriale de la ressource bois.

(Source : DREAL, 6<sup>ème</sup> rencontre régionale des territoires PCAET - Octobre 2022)

# Une boussole pour

## orienter la transition écologique des territoires vers la forêt et la ressource bois qui y est récoltée

Cette boussole met en avant des orientations structurantes et des actions proposées par les Communes forestières pour faire de la forêt et de la filière bois un **levier de la transition écologique** dans les territoires de projet. Elle se lit du centre vers sa périphérie.



Cette action bénéficie du concours financier de

# Conclusion

Les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté peuvent accompagner les territoires dans la définition de leur volet forêt-bois puis dans l'animation des actions associées.

Les orientations peuvent porter sur les objectifs suivants :

- **Croiser les besoins** de l'espace urbanisé (pour son fonctionnement, son développement, ses investissements) avec les ressources forestières du territoire afin d'atteindre la part optimum d'autonomie énergétique et en matériaux.
- **Faire de la forêt une ressource territoriale gérée de façon durable et multifonctionnelle** afin de générer des circuits économiques courts et de proximité à partir des différents usages du bois tout en stimulant les fonctions de puits de carbone et de préservation de la biodiversité.
- **Contribuer à la lutte contre le changement climatique** en stockant du carbone par la promotion du bois dans la construction.
- **Tendre vers une autonomie énergétique du territoire** en stimulant la filière bois énergie locale et en maîtrisant les consommations énergétiques.
- **Veiller à ce que la production de chaleur par le bois respecte les normes de qualité de l'air** en vigueur en augmentant la performance énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique des chaufferies bois.

Mettez de la **forêt** et du **bois**  
dans le moteur de votre  
**transition écologique !**



## CONTACTEZ

NOUS

**Union régionale des Communes forestières  
de Bourgogne-Franche-Comté**

Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon - 25041 Besançon cedex  
03 81 41 26 44  
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org  
[www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr](http://www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr)

## Une clé d'exploration

pour aller plus loin dans l'inscription de la forêt et du bois dans les démarches de développement territoriaux (planification urbaine, écologique et environnementale)

Dans les territoires ruraux de Bourgogne-Franche-Comté, la ressource forestière et le bois font partie intégrante de leur **richesse économique et écologique**.

Pouvant apporter des **réponses concrètes** aux objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de renforcement de l'autonomie énergétique et du développement économique territorial, il est primordial de considérer la place de la forêt et de la filière bois dans les documents de planification territoriale (plan climat, schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, LEADER...).

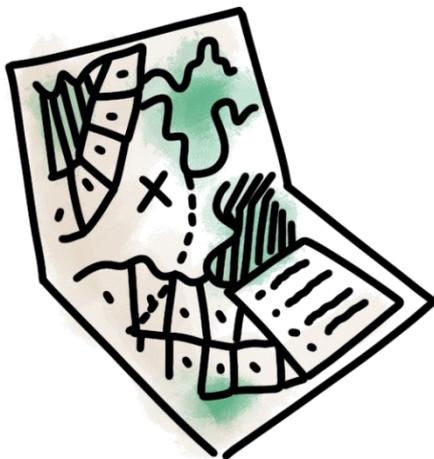
C'est dans cet esprit que les trois clés d'exploration suivantes ont été construites, apportant un niveau d'information complémentaire à la boussole de la transition écologique.



Orientations politiques	Objectifs	Principes d'action	Opérations
<b>Lutter contre les changements climatiques en recourant aux matériaux bois</b>	<b>Utiliser</b> du bois dans les constructions publiques pour stocker du CO <sub>2</sub>	Promouvoir l'intégration du bois local dans le respect du code de la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des voyages d'étude</li> <li>Mettre en réseau des acteurs</li> <li>Diffuser des documents types</li> </ul>
		Conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage publics de projets de construction ou de rénovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les maîtres d'ouvrage publics</li> </ul>
		Diffuser les résultats des retombées territoriales des constructions en bois local (indice ART)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des retours d'expérience présentant les résultats de l'indice ART</li> </ul>
	<b>Communiquer</b> sur les atouts du bois local dans la construction	Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager des animations collectives</li> </ul>
		Lutter contre les idées reçues sur le bois dans la construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des documents expliquant la valeur du bois dans la construction</li> </ul>
		Créer des liens avec des territoires pilotes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des expériences exemplaires</li> </ul>



Orientation politique	Objectifs	Principes d'action	Opérations
Tendre vers l'autonomie énergétique du territoire	<b>Développer</b> localement la filière bois énergie	<p>Organiser le développement d'une filière courte bois énergie sur la base de la ressource disponible</p> <p>Élaborer une politique bois énergie territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître dans les territoires le potentiel de bois énergie et ses consommations</li> <li>● Développer les chaufferies bois, les réseaux de chaleur et la logistique d'approvisionnement</li> <li>● Approvisionner les équipements collectifs par la récolte de bois en forêt communale, une fois les besoins affouagés satisfaits</li> </ul>
	<b>Maitriser</b> les consommations énergétiques (isolation, efficacité des équipements de chauffage au bois)	Agir sur les bâtiments publics	Communiquer sur les équipements de chauffage performants et encourager les investissements



## Orientations politiques

## Objectifs

## Principes d'action

## Opérations

### Faire de la forêt une ressource territoriale

**Conduire** sur le long terme une gestion multifonctionnelle et durable des forêts

Sensibiliser les élus à la gestion forestières

- Former les élus au document de gestion

Reconstituer les forêts après crise sanitaire et les adapter aux changements climatiques

- Informer et accompagner les élus sur les mécanismes de financements
- Diffuser l'exposition « la forêt et les changements climatiques »

Sensibiliser les scolaires

- Créer et animer des forêts pédagogiques
- Diffuser l'exposition « la forêt et les changements climatiques »

Partager la forêt et organiser les usages

- Communiquer sur les droits et les devoirs des usagers de la forêt

Prendre en compte la gestion des risques (feux, chute de branches)

- Diffuser bonnes pratiques et documents types

**Développer** des circuits courts entre la forêt et les transformateurs de bois, producteurs de valeur ajoutées

Développer des stratégies commerciales pour le bois récolté en forêt des collectivités

- Former les élus à la commercialisation des bois
- Recourir aux contrats d'approvisionnement
- Faire visiter aux élus des scieries ayant des contrats

**Prendre en compte** la forêt dans les stratégies de planification et dans les démarches de développement

Intégrer la forêt dans les SCoT, les PCAET, les LEADER, ...

- Élaborer des documents de planification intégrant la forêt et la filière bois

**Conforter** le patrimoine forestier communal par des actions foncières

Résorber le morcellement forestier

- Intégrer des biens sans maître, organiser des échanges, ...

Élaborer une politique foncière territoriale

- Sensibiliser les élus aux outils réglementaires